

**Conseil économique et social**Distr.: Limitée  
9 mars 2007Français  
Original: Anglais

---

**Commission des stupéfiants**

Cinquantième session

Vienne, 12-16 mars 2007

Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*

**Renforcement du programme contre la drogue  
de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime  
ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants  
en sa qualité d'organe directeur du programme****Projet de résolution présenté par le Président**

[La Commission des stupéfiants recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution ci-après:]

**Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime  
pour la période 2008-2011**

*Le Conseil économique et social [La Commission des stupéfiants],*

*Rappelant* la résolution 59/275 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2004, relative à la planification des programmes,

*Rappelant* la résolution 48/14 de la Commission des stupéfiants, dans laquelle celle-ci a demandé instamment à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer à concevoir, en consultation avec les États Membres, une stratégie globale afin qu'elle l'examine et lui a également demandé instamment de veiller à ce que cette stratégie, approuvée par les États Membres, oriente, au moyen du cadre stratégique, la formulation d'objectifs clairement définis, de meilleures échéances et d'indicateurs de succès qui permettent de mesurer des points de vue tant qualitatif que quantitatif les incidences de l'action de l'Office dans le strict respect des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la budgétisation axée sur les résultats,

*Prenant en considération* les délibérations de la Commission des stupéfiants à sa quarante-neuvième session<sup>1</sup> et de la Commission pour la prévention du crime et

---

\* E/CN.7/2007/1.



la justice pénale à sa quinzième session<sup>2</sup> sur les progrès réalisés dans l'élaboration de la stratégie globale de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

*Se félicitant* des consultations approfondies tenues par les États Membres, y compris dans le cadre du Groupe informel à composition non limitée d'Amis des Présidents de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et de la Commission des stupéfiants en vue d'examiner la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011,

*Reconnaissant* que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a entrepris des consultations approfondies avec d'autres organismes des Nations Unies et les entités de la société civile concernées ainsi qu'avec son propre personnel pendant l'élaboration de la stratégie,

1. *Approuve* la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011, figurant en annexe à la présente résolution;

2. *Prie* le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'inclure la stratégie pour la période 2008-2011 dans le cadre stratégique et de la présenter aux organes intergouvernementaux concernés pour examen;

3. *Prie* le Directeur exécutif d'établir le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2008-2009 ainsi que pour l'exercice 2010-2011 [en tenant compte de] en se fondant notamment sur la stratégie de l'Office pour la période 2008-2011;

4. [*Encourage*] [*Prie instamment*] les États Membres et les autres partenaires [à] [d'] [allouer des ressources appropriées] [fournir des ressources suffisantes, stables et prévisibles] [fournir des ressources extrabudgétaires] [pour appuyer l'application effective] [pour appliquer la stratégie et] [fournir des ressources à la mesure des mandats et tâches confiés à] la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011;

[4 bis. *Prie* le Directeur exécutif de soumettre aux États Membres [une estimation du coût potentiel] [un rapport qui déterminera] [un rapport indiquant le montant des ressources humaines et financières nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie pendant le premier exercice biennal] le coût au titre du budget [ordinaire] [et hors budget] de la mise en œuvre de la stratégie pour la période 2008-2011 durant le prochain exercice biennal;] [*devant être présenté à l'Assemblée générale*];

5. *Prie* le Directeur exécutif de rendre compte à la Commission [dans le rapport sur l'exécution des programmes] des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011.

---

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 8 (E/2006/28), chap. IX.

<sup>2</sup> Ibid., Supplément n° 10 et rectificatif (E/2006/30 et Corr.1), chap. VIII.

**Annexe**

**Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime  
pour la période 2008-2011**

[...]

---